Association des Riverains du Port le 01/05/2017

9, rue des Quais

85350 L’Ile d’Yeu

Mèl associationdesriverainsduport@yahoo.fr

Gazette de l’Ile d’Yeu

2, place de la Norvège

85350 l’Ile d’Yeu

Lettre recommandée avec AR

Objet : Publication de trois encarts pour faire connaître

l’activité et les positions de notre association.

Monsieur le Directeur,

Comme nous avons eu l’occasion de vous le dire, notre association a pour but de défendre les intérêts des riverains de Port Joinville. L’année dernière vous avez refusé de publier notre annonce, sans motif valable puisque votre responsabilité n’était en aucun cas engagée par ce type d’encarts publicitaires. Nous avons consulté notre avocat, Maître Rembauville, qui défend les intérêts de notre association et nous a confirmé que vous n’aviez pas le droit de refuser leur parution, dans la mesure où il s’agit d’annonces payantes dont nous sommes seuls responsables, comme vous le mentionnez vous-mêmes en bas de votre grille figurant habituellement en avant dernière page de vos publications.

Cela nous oblige cette année, contrairement à nos souhaits et nos habitudes, à procéder par courrier AR de façon à pouvoir défendre nos intérêts si vous persistiez à nous empêcher de nous faire entendre pour des raisons qu’il faudrait alors éclaircir.

Nous vous demandons cette année de nous réserver une demi-page dans chaque numéro des trois gazettes à paraître à compter du 01 juillet 2017, soit trois demi-pages au total en juillet/août 2017. Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer cette réservation et de nous indiquer le montant à prévoir pour la parution de ces trois annonces.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sincères salutations.

Le secrétaire